

Mandat de gestion — assurances

Autorisation donnée au mandataire d'analyser, gérer et défendre vos intérêts auprès de vos assureurs.

Entre le mandant et le mandataire

Nom, prénom

Adresse

NPA, localité

Téléphone / e-mail

ci-après « le mandant », et **Patrick Uldry**, courtier en assurances indépendant (Onebiz Solutions Sàrl, Case postale, 1815 Clarens — inscrit au registre FINMA des intermédiaires sous le n° F01199598), ci-après « le mandataire », il est convenu ce qui suit.

1. Objet du mandat

Le mandant charge le mandataire d'analyser, de gérer et de défendre ses intérêts dans le cadre de ses contrats d'assurance, notamment :

- l'inventaire et l'analyse des polices en cours (couvertures, franchises, exclusions, sommes assurées) ;
- la comparaison et, le cas échéant, la négociation de nouvelles offres auprès des compagnies d'assurance ;
- la déclaration, le suivi et, si nécessaire, la contestation des sinistres ;
- les démarches de résiliation ou de modification des contrats existants, sur instruction du mandant.

2. Étendue et limites

Le mandataire agit en qualité de représentant du mandant auprès des compagnies d'assurance et de leurs intermédiaires, dans la limite des instructions reçues. Toute décision engageant le mandant au-delà d'une simple démarche administrative (signature d'un nouveau contrat, résiliation définitive, acceptation d'une offre d'indemnisation) lui est soumise au préalable et n'est exécutée qu'avec son accord explicite.

3. Rémunération

Les honoraires du mandataire sont annoncés par écrit avant le début de chaque mission. Lorsque le mandataire perçoit une commission d'un assureur dans le cadre du mandat, cela est indiqué au mandant. Le mandant ne supporte aucun frais caché.

4. Durée et résiliation

Le présent mandat est conclu pour une durée indéterminée. Il peut être résilié en tout temps, par l'une ou l'autre des parties, par simple courrier ou courriel, sans délai de préavis ni justification. La résiliation du mandat est sans effet sur les polices d'assurance elles-mêmes, qui demeurent régies par leurs propres

conditions.

5. Protection des données

Les données transmises dans le cadre du présent mandat ne sont utilisées que pour son exécution et ne sont communiquées qu'aux tiers strictement nécessaires (assureurs, experts). Elles sont conservées le temps requis par la mission et par les délais légaux applicables.

Lieu et date

Lieu et date

Signature du mandant

Signature du mandataire
